

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

.....

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **Règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion citerne**

Ce règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour de novembre deux mille dix (2010).**

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatrième (4<sup>e</sup>) jour de novembre 2010, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 novembre deux mille dix (2010).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière